

CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 4 novembre 1971 SG/GT/Bât. (71) 8 Révisé
Or. fr.



COE078597

Groupe de travail chargé d'étudier
le problème des installations
du Conseil de l'Europe

PROJET DE RAPPORT

OBJET DE LA REUNION

1. Conformément au mandat qui lui a été confié par le Comité des Ministres (voir Résolution (70) 53), le Groupe de travail (1) s'est réuni les 1er et 2 octobre 1971, en vue d'examiner le projet définitif de construction présenté par l'architecte M. Henry Bernard.

2. En outre, le Groupe de travail a, au cours de cette réunion, examiné la question qui lui a été soumise par les Délégués des Ministres, à savoir :

Evaluation des besoins du Conseil de l'Europe au 1er janvier 1975 en vue de déterminer s'il y aura un manque de surface et, dans ce cas, quelle en serait l'importance et ce que coûteraient les moyens pour y suppléer.

3. Dans le cadre de ce mandat, le Groupe de travail a élaboré le présent rapport qui traite des points suivants :

I. EXAMEN DU PROJET DEFINITIF ETABLI PAR L'ARCHITECTE

- (a) Aspects fonctionnel et architectural
- (b) Aspects financiers
- (c) Calendrier des travaux

II. REPONSE A LA QUESTION POSEE PAR LE COMITE DES MINISTRES AU SUJET DE L'EVALUATION DES BESOINS EN BUREAUX

./.

(1) Voir liste des participants en Annexe I.

I. EXAMEN DU PROJET DEFINITIF ETABLI PAR L'ARCHITECTE

(a) Aspects fonctionnel et architectural

4. Afin de pouvoir apprécier pleinement le projet, le Groupe de travail a tout d'abord examiné les documents qui lui ont servi de base :

- le programme de construction établi par le Secrétariat Général sur la base des besoins en 1967 ;
- les organigrammes de fonctions et de liaisons élaborés par le Secrétariat Général.

Le Groupe de travail a reconnu que le programme de construction est pleinement conforme aux surfaces et aux normes recommandées par le Groupe de travail dans son rapport de 1967, rapport qui a servi de base à la Résolution (70) 53 du Comité des Ministres. Il a estimé que les documents précités sont très explicites en ce qui concerne le fonctionnement du Conseil de l'Europe et tiennent compte des besoins particuliers du Parlement Européen tels que celui-ci les a exposés. A ce sujet, il y a lieu de noter toutefois que le Groupe de travail a été informé que dans le cadre de l'élargissement des Communautés européennes, le nombre de cabines d'interprétation prévu par le Groupe de travail en 1967 dans l'hémicycle et les salles de réunions (5 cabines d'interprétation plus une cabine technique) pourrait s'avérer insuffisant. C'est la raison pour laquelle le projet prévoit désormais 7 cabines d'interprétation et 1 cabine technique. Cette modification a des incidences financières qui sont exposées plus loin.

5. C'est sur la base des documents précités que le Groupe de travail a donné son appréciation sur le projet. Cette appréciation porte :

- (i) sur la situation générale et l'implantation des bâtiments ;
- (ii) sur les surfaces, le volume et l'aspect architectural du bâtiment.

(i) Situation générale et implantation des bâtiments

6. Il est rappelé que le terrain mis à la disposition du Conseil de l'Europe est partiellement occupé par quatre bâtiments dont un bâtiment provisoire qui sera démoli après la mise en service des nouveaux bâtiments, les trois autres bâtiments étant maintenus ainsi que le bastion. La construction des nouveaux bâtiments doit se faire de façon à ne pas gêner le fonctionnement actuel de l'Organisation et du Parlement Européen.

L'architecte, en établissant son projet, a adopté une solution qui consiste à bâtir sur la partie des terrains libre de tout ouvrage et d'utiliser comme infrastructure des restaurants un bastion existant sur le terrain. Cette solution, outre le fait qu'elle permet une intégration heureuse des nouveaux bâtiments par rapport au Parc de l'Orangerie d'une part et aux bâtiments existants d'autre part, présente l'avantage d'une réalisation continue, rapide et économique.

(ii) Surfaces, volume et aspect architectural du bâtiment

7. Le projet développe en superstructure une surface utile de 26 989 m² et 18 400 m² en infrastructure.

Le jeu des volumes qui composent le bâtiment est heureux. Il faut notamment souligner le contraste esthétique et symbolique entre la rigueur du quadrilatère extérieur dont l'architecture doit encore être précisée et la souplesse de l'enveloppe intérieure de l'hémicycle et de ses dégagements.

Le parti architectural adopté a permis l'intégration harmonieuse et fonctionnelle de volumes abritant des fonctions aussi différentes que celles des Assemblées, du Comité des Ministres, des Comités d'experts, du Secrétariat Général, des restaurants, etc...

La répartition des fonctions à l'intérieur du bâtiment est bien définie et conçue de façon à permettre des liaisons aisées et rapides grâce à une heureuse répartition des circulations montantes. Le rapport des surfaces utiles à la surface totale est satisfaisant.

(b) Aspects financiers

8. Le Groupe de travail s'est penché longuement sur les aspects financiers et il a tenu à formuler à l'intention du Comité des Ministres les observations qui suivent :

- (i) Le Groupe de travail rappelle d'abord que le chiffre de 70 000 000 de FF bâtiment terminé (mobiliier, équipements spéciaux et jardins non compris), avait été établi sur la base des prix de février 1967, taxes comprises. Ce montant a été maintenu en 1970 par la décision du Comité des Ministres, mais il a été précisé qu'il s'agirait d'un montant hors taxes et qu'il était basé sur les prix d'octobre 1970.

En excluant les taxes, le Comité des Ministres a procédé à une réévaluation de 12 % du chiffre de 1967. Or, entre 1967 et 1970, les prix ont augmenté de 30 % d'après les indices officiels français. Il s'ensuit donc qu'en valeur réelle, la somme de 70 000 000 de FF a diminué de 18 % ;

- (ii) Le Groupe de travail a été informé par l'architecte que pour donner à son projet un standing normal pour ce genre de bâtiment, il aurait fallu une somme de 80 000 000 de FF sur la base des prix en octobre 1970. Conscient de l'obligation de respecter la limite des 70 000 000 de FF qui lui a été imposée par le Comité des Ministres, l'architecte a prévu des économies portant principalement sur le standing du bâtiment. La liste de ces économies est jointe en Annexe II.

Le Groupe de travail déplore qu'un projet de cette qualité doive être réalisé sans lui donner l'aspect auquel il peut prétendre :

- (iii) Le Groupe de travail appelle, d'autre part, l'attention sur le fait que ce n'est que lorsque seront connus les résultats de l'appel d'offres international que le coût précis du projet pourra être déterminé. Le Comité des Ministres sera informé du résultat des appels d'offres et c'est à ce moment qu'il pourra en juger.

9. Soucieux de faire ressortir les différents aspects financiers, le Groupe de travail tient à rappeler au Comité des Ministres qu'en dehors du chiffre de 70 000 000 de FF il y aura lieu de pourvoir :

- (i) à l'augmentation des crédits par suite de la hausse de prix à partir d'octobre 1970 jusqu'à la date de l'achèvement des travaux ;
- (ii) au financement des éléments du projet qui ne sont pas compris dans la somme de 70 000 000 de FF (voir liste en Annexe III).

10. Enfin, le Groupe de travail tient à signaler que le coût des cabines d'interprétation supplémentaires mentionnées au § 4 ci-dessus représente une dépense supplémentaire de 1 000 000 de FF pour la construction et de 1 500 000 FF pour l'équipement.

Il appartiendrait au Comité des Ministres d'étudier le problème du financement de cette dépense.

(c) Calendrier des travaux

11. Le calendrier des travaux se présente comme suit :

- | | |
|--|-------------------|
| - Dépôt du dossier de demande du permis de construire | 1er novembre 1971 |
| - Remise du dossier de consultation des entreprises au Maître de l'Ouvrage | 1er avril 1972 |

- Remise du dossier aux entreprises 1er juin 1972
- Remise des offres des entreprises 1er août 1972
- Remise du rapport de l'Architecte 1er octobre 1972
- Décision du Maître de l'Ouvrage 15 octobre 1972
- Signature des marchés 30 octobre 1972
- Démarrage des travaux à partir des fondations terminées 1er novembre 1972
- Réception du bâtiment fin 1974

En vue d'accélérer la réalisation des travaux, il a été décidé de procéder à un appel d'offres séparé pour les travaux de terrassements préliminaires et de fondations. Le planning de cette partie des travaux est le suivant :

- Remise du dossier de consultation des terrassements préliminaires et de fondations, au Maître de l'Ouvrage 15 janvier 1972
- Remise du dossier aux entreprises 15 février 1972
- Remise des offres des entreprises 15 mars 1972
- Examen des offres, Remise du rapport de l'Architecte 15 avril 1972
- Décision du Maître de l'Ouvrage 1er mai 1972
- Signature du Marché et de l'Ordre de service 15 mai 1972
- Délai terrassements préliminaires 1er juin 1972
- Fin des travaux de fondations 1er novembre 1972

./.

II. REPONSE A LA QUESTION POSEE PAR LE COMITE DES MINISTRES AU SUJET DE L'EVALUATION DES BESOINS EN BUREAUX

12. Le projet de construction est basé sur le programme arrêté par le Groupe de travail en 1967. Il développe en superstructure une surface utile de 26 989 m² et 18 400 m² en infrastructure.

Il couvre :

- (a) les besoins du Conseil de l'Europe tels qu'ils sont estimés au 1^{er} janvier 1974 à l'exception des locaux de la Pharmacopée européenne. Au 1^{er} janvier 1975, il manquerait, d'après les estimations, une trentaine de bureaux ;
- (b) les besoins estimés du Parlement Européen à la suite de l'élargissement des Communautés européennes prévu pour 1973. Toutefois, il est précisé que les réserves initialement prévues pour le Parlement Européen seront alors entièrement absorbées.

Par conséquent, il n'existe aucune réserve au-delà de 1974. Dès la mise en service du nouveau bâtiment, il manquera donc en ce qui concerne le Conseil de l'Europe une surface de bureaux de l'ordre de 500 m². Quant à la Pharmacopée, elle représente également 500 m², soit une insuffisance totale de 1 000 m².

Il est évidemment impensable de créer cette surface supplémentaire par une modification du projet.

13. Le Groupe de travail rappelle qu'en 1967, il avait émis l'avis qu'une réserve de bureaux égale à 35 % des besoins d'alors (soit 1 730 m²) était nécessaire pour faire face aux besoins estimés des dix années suivantes, soit jusqu'à 1977 environ. Cette réserve a été absorbée par le développement de l'Organisation plus rapide que prévu. Pour rétablir une réserve équivalente, il faudrait maintenant ajouter une surface de 2 000 m².

Si le Comité des Ministres partageait le point de vue du Groupe de travail qui estime que certaines réserves de bureaux doivent exister au moment de la mise en service du bâtiment, la solution pourrait être recherchée dans la construction d'un étage supplémentaire. Celui-ci représenterait 3 600 m² de surface utile et constituerait, par conséquent, après couverture du déficit de 1 000 m² signalé ci-dessus, une réserve de 2 600 m². Cet étage coûterait 8 500 000 FF (prix octobre 1970) complètement terminé.

Le Groupe de travail estime, pour sa part, que si cette éventualité devait être retenue par le Comité des Ministres, la décision correspondante devrait intervenir immédiatement. Il ne faut pas songer, en effet, à réaliser cette extension ultérieurement étant donné que les difficultés techniques et les perturbations dans l'occupation du bâtiment qu'elle entraînerait (dépôt de la toiture, etc.) la rendraient impossible.

./.

Le Groupe de travail attire l'attention du Comité des Ministres sur le fait que la construction d'un étage supplémentaire qui, du point de vue plastique serait favorable, constitue réellement l'extension la plus économique et correspondrait au meilleur rendement du terrain disponible et des structures des bâtiments. Bien entendu, seule la finition des 1 000 m² devrait être entreprise, le reste de l'étage restant clos et couvert, mais non équipé, dans l'attente des besoins supplémentaires, à moins que l'on envisage que la réserve soit productrice d'une certaine rentabilité. Dans cette hypothèse, la dépense immédiate serait de 6 500 000 FF.

14. En conclusion, le Groupe de travail estime que l'extension envisagée ci-dessus et qui seule est susceptible de couvrir tous les besoins du Conseil de l'Europe et du Parlement Européen, tout en leur donnant des réserves essentielles, serait souhaitable. Il considère de son devoir de signaler au Comité des Ministres cette situation qui résulte d'une part du laps de temps écoulé depuis 1967 et, d'autre part, de certains développements politiques intervenus depuis lors.

A N N E X E I
A P P E N D I X I

Liste des membres du Groupe de travail
chargé d'étudier le problème des installations
du Conseil de l'Europe

List of members of the Working Party
to study the problem of Council of Europe Buildings

<u>BELGIQUE</u> <u>BELGIUM</u>	M. A. de GRAVE, <u>Président</u>	Directeur Général des Bâtiments de l'Etat Ministère des Travaux Publics, Résidence Palace 155, rue de la Loi, BRUXELLES 4
<u>FRANCE</u>	M. Pierre VIVIEN	Architecte en Chef des Bâtiments civils et des Palais nationaux Grand Palais Porte C Avenue Franklin-Roosevelt, 75 PARIS 8ème
<u>REPUBLIQUE</u> <u>FEDERALE</u> <u>D'ALLEMAGNE</u> <u>FEDERAL</u> <u>REPUBLIC OF</u> <u>GERMANY</u>	M. K. LANGE	Ministerialrat Dipl. Ing. Bundesministerium für Wirtschaft und Finanzen Abteilung F/VII 53 BONN-BAD GODESBERG Martin-Luther-Kingstrasse 8
<u>ITALIE</u> <u>ITALY</u>	M. Italo Elvio AMATUCCI	Ingénieur Viale Cortina d'Ampezzo 135 00135 ROME
<u>SUISSE</u> <u>SWITZERLAND</u>	M. F. PEYROT	ancien Conseiller d'Etat 11, rue de Beaumont CH 1206 GENEVE
<u>ROYAUME-UNI</u> <u>UNITED KINGDOM</u>	Mr. G.T. WILBY	Senior Estate Surveyor Ministry of Public Buildings and Works, Directorate of Estate, Management Overseas, Whitgift Centre, Wellesley Road, CROYDON, Surrey, CR9 3LY

A N N E X E II

ECONOMIES REALISEES

MENUISERIES

Intérieures

Conception des placards plus simple et matériaux plus économiques, suivant destination (peinture, vernis, stratifié ou plastique)

Extérieures

Conception des façades simplifiée et emploi de matériaux économiques

M.V. 1 960 000

REVETEMENTS SOLS

- Parkings et réserves : chape surfacée mécaniquement
- Circulation : revêtement thermoplastique
- Escaliers : revêtement thermoplastique ou caoutchouc, suivant destination
- Halls et entrées : dallage pierre économique
- Bureaux : revêtement thermoplastique, tapis aiguilleté ou moquette, suivant destination
- Sanitaires : grès cérame
- Hémicycle : tapis aiguilleté et moquette
- Conseil des Ministres : moquette
- Salle de réunions : tapis aiguilleté

M.V. 950 000

REVETEMENTS MURAUX

- Parkings et réserves : suppression de la peinture
- Circulation : peinture ou revêtement plastique suivant destination
- Escaliers : peinture (pour les escaliers d'apparat, revêtement plastique)
- Halls et entrées : peinture ou revêtement plastique, suivant destination
- Bureaux : peinture ou revêtement plastique, suivant destination

- Sanitaires : faïence limitée au strict minimum,
au droit des appareils sanitaires

- Hémicycle :
- Conseil des Ministres :
- Salles de réunions :
} revêtement plastique
} et moquette suivant
} besoins acoustiques

M.V. 1 200 000

CLOISONS AMOVIBLES

Cloisons économiques

M.V. 1 025 000

FAUX PLAFONDS

Faux plafonds en fibre minérale ou métallique,
suivant destination

Dans les circulations, les faux plafonds seront
prévus avec une ossature apparente.

M.V. 500 000

PEINTURES - VITRERIE

Réduction : de l'utilisation de glaces coûteuses
type "ombral" ou équivalentes. Réduction des
dimensions des glaces

M.V. 1 800 000

SERRURERIE

Remplacement de garde-corps en alu par des
garde-corps métalliques

M.V. 180 000

APPAREIL ELEVATEUR

Diminution des performances :
1,50 m au lieu de 3 m.

Suppression d'un escalator

M.V. 600 000

PLOMBERIE SANITAIRE

Appareils sanitaires et robinetterie
plus économiques

Evacuation en plastique

M.V. 300 000

CHAUFFAGE - VENTILATION - CONDITIONNEMENT

Réduction des puissances frigorifiques

Le conditionnement dans les bureaux n'est pas prévu mais toutes les dispositions sont prises pour assurer leur aménagement futur

M.V. 480 000

ELECTRICITE

Suppression du groupe électrogène

M.V. 600 000

La somme de ces économies représente environ ... M.V. 9 600 000
=====

A N N E X E III

Evaluation des éléments non compris
dans l'estimation financière

(prix hors taxes - base octobre 1970)

I. DEPENSES D'EQUIPEMENT DEVANT ETRE FINANCEES EN MEME
TEMPS QUE LA CONSTRUCTION AFIN DE PERMETTRE
L'OCCUPATION DES LOCAUX

1. Mobilier, matériel : 3 500 000 frs

Un certain nombre de bureaux des nouvelles constructions pourront être meublés à l'aide de mobilier existant. Pour les autres ainsi que pour l'hémicycle, la salle du Comité des Ministres, les salles de commission, de projection, les bureaux et salles de délégations ministérielles, parlementaires et des groupes politiques ainsi que les dégagements et les halls, ils devront être équipés en mobilier neuf. Par ailleurs, les pools dactylographiques, les ateliers, le garage, certaines divisions et sections devront être équipés de matériel complémentaire ou nouveau suivant les conditions de travail (bureau paysagé par exemple) qui découleront de la réalisation des locaux qui leur seront affectés.

2. Luminaires et appareils d'éclairage : 2 100 000

Il s'agit essentiellement de l'acquisition des globes et lustres d'éclairage qui seront installés dans l'hémicycle, les salles, les bureaux, les couloirs, les dégagements et les sanitaires.

3. Extension de l'autocommutateur du
central téléphonique : 1 200 000

L'autocommutateur actuel à 900 postes supplémentaires devient automatiquement insuffisant avec les nouveaux locaux qui seront à desservir. Il conviendra donc de renforcer la capacité de cet autocommutateur, non seulement en ce qui concerne le nombre des lignes arrivée-départ, mais encore celles concernant les postes supplémentaires installés dans les différents bureaux, salles et dégagements.

à reporter : 6 800 000

./.

report : 6 800 000

4. Complément de postes téléphoniques : 100 000

Le chiffre mentionné tient compte des besoins qui seront à satisfaire au moment de la mise en service des nouveaux bâtiments

5. Equipements d'interprétation simultanée pour 5 langues (complément de matériel et équipement neuf) : 770 000

Dans le cas où seules 5 langues de travail seront utilisées, la plupart des équipements en service en 1974 pourront être transférés dans les nouvelles salles, y compris l'hémicycle. Cependant, il convient de prévoir les crédits nécessaires pour couvrir les frais de main-d'oeuvre ainsi que les dépenses relatives aux acquisitions d'équipement complémentaire, puisque le nombre de salles de réunion dont on disposera dans les nouveaux bâtiments sera supérieur à celui actuel (16 dont la salle de projection au lieu de 9 (6 bâtiment B + 3 bâtiment C)).

6. Cuisines et restaurants : 1 000 000

Dans ce domaine il s'agit d'équiper les cuisines, les chambres froides, les comptoirs de service ainsi que les salles de restaurant et la cafeteria.

7. Transporteur de documents : 1 000 000

Il est envisagé d'améliorer la circulation des documents et du courrier à l'aide d'un transporteur particulier de type "Télélift". Ce système devrait permettre de relier le Courrier général ainsi que la Distribution à tous les services intéressés.

Total du point I : 9 670 000
=====

II. TRAVAUX DEVANT ETRE IMMEDIATEMENT ENTREPRIS DES
LA MISE EN SERVICE DES NOUVEAUX BATIMENTS ET DONT
LA COUVERTURE FINANCIERE N'EST PAS ASSUREE DANS
L'ENVELOPPE DE 70 MILLIONS DE FRANCS

1. <u>Démolition du bâtiment A :</u>	300 000
2. <u>Parkings de voitures extérieurs :</u>	315 000
3. <u>Extension des parkings sous la plate-forme</u> <u>principale (150 voitures) :</u>	1 600 000
4. <u>Aménagement du bâtiment B :</u>	1 000 000
5. <u>Aménagement du parc dans sa version</u> <u>définitive, y compris le bassin :</u>	2 310 000

Total du point II :	5 525 000
	=====

TOTAUX points I et II	15 195 000
	=====